

À L'EURE DE

l'information de votre village

Lettre n°1 - Juillet 2023



ÉDITO

Chers Saint-Prestoises et Saint-Prestoises,

J'ai, avec l'ensemble de l'équipe municipale, le plaisir de vous adresser cette 1^{ère} lettre d'information. À la veille des vacances estivales pour la majorité d'entre vous, elle permet de vous communiquer les dernières informations de notre village et d'aborder deux sujets ô combien importants.

Vous retrouverez, à la rentrée prochaine, votre journal communal dans son format habituel.

L'INSTALLATION D'UNE AGENCE POSTALE À LA MAIRIE

La présence postale ne cesse de se modifier et de se réduire sur le territoire national. Dans le cadre d'un contrat passé avec l'Etat (signé en 2018 et 2022), La Poste est dans l'obligation de maintenir un maillage territorial de 17000 points de contact sur le territoire.

Pour atteindre cet objectif elle privilégie les partenariats tels que les relais poste chez les commerçants ou les agences postales communales installées au sein d'un service public existant. En ce qui concerne Saint-Prest, cette agence sera intégrée au sein même de notre Mairie.

La Municipalité a en effet décidé de conserver ce service public essentiel pour nos administrés. Cette agence postale aura pour mission d'assurer les services postaux, les services financiers ainsi que les services associés d'une agence postale communale.

Les locaux que nous mettrons à disposition pour cette agence postale existent, ils nécessitent très peu d'investissement à envisager à la charge de la Commune, sachant que les travaux engagés seront subventionnés à 80% par La Poste.

En ce qui concerne l'exploitation propre de l'agence postale tous les équipements nécessaires au bon fonctionnement de ce service seront et resteront à la charge de la Poste : les équipements informatiques, la mise sous alarme des locaux, la signalétique, la sécurisation des lieux etc...

Le personnel qui assurera la mission Postale recevra les formations et l'accompagnement quotidien dans l'exécution de ses missions.

L'Agence Postale garantira aux usagers le secret professionnel et le devoir de réserve, le sens du service public, la discrétion, la gestion au quotidien des différents dossiers, le tout dans un cadre sécurisé. Vous pourrez également regrouper vos démarches avec celles que vous envisagez avec les services de la Mairie.

En tout état de cause, il est essentiel pour nous de conserver cette agence postale dans le service public pour la satisfaction de l'ensemble de la population.

De plus nous réfléchissons à un aménagement des horaires d'ouverture afin de satisfaire au mieux les besoins de chacun.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de ce dossier tellement important pour notre village.

RAPPEL DE NOTRE POSITION CONCERNANT L'A154

Je profite de cet éditorial pour rappeler la position de la municipalité concernant l'A154.

Le premier Ministre, le Ministre de la transition écologique et le Ministre délégué aux transports, ont décrété l'utilité publique du projet A 154 par décret en date du 4 juillet 2018. Suite à cette décision, l'appel d'offres de concession en vue du lancement des travaux est aujourd'hui en cours de préparation.

Nous ne capitulons pas. L'équipe municipale reste à l'unanimité opposée au tracé tel qu'il nous est proposé. Néanmoins, il est de notre responsabilité de faire valoir nos demandes pour que les nuisances sur notre village soient limitées au maximum dans l'éventualité d'une réalisation malgré notre ferme opposition.

Je conclurai en vous souhaitant de bonnes vacances d'été à vous, et à vos familles; faites le plein d'énergie positive pour la rentrée prochaine. Nous avons besoin de vous, de vos idées, et de votre étroite collaboration.

Votre Maire
Robert Baldo

SÉCHERESSE : SITUATION DE CRISE POUR LE SECTEUR EURE MOYEN HAUT (ST-PREST)

Les premières restrictions autour des usages de l'eau sont en vigueur depuis le 8 juin en Eure-et-Loir – consultez l'arrêté n° DDT-SGREB-2023-161 instaurant des mesures de restriction temporaire des usages de l'eau dans le département d'Eure-et-Loir.



Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse Usages d'agrément

CRISE

Gestes Eco-citoyens



INTERDICTION des prélèvements domestiques dans les cours d'eau (traitement pompe mobile et tout autre dispositif de pompage)



INTERDICTION de laver les véhicules (hors stations professionnelles équipées de lances « hautes pression » ou recyclage de l'eau)



INTERDICTION de fonctionnement des fontaines publiques à circuit ouvert



INTERDICTION d'arroser les pelouses, espaces verts, golf, stades et autres espaces sportifs



INTERDICTION d'arroser les jardins potagers, entre 9h et 20h



INTERDICTION de remplir et de remettre à niveau les piscines



INTERDICTION de laver les toitures (hors impératif sanitaire ou de sécurité et usage de brosses lavées automatiques) et de laver les terrasses et façades

FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION :

Donner l'alerte en **appelant le 112, le 18 ou le 114** (personnes malentendantes) et tenter de localiser le feu avec précision.

S'abriter dans un bâtiment. **La voiture n'est pas un endroit sûr** car facilement inflammable.

Rester informé de la situation et écouter les consignes des secours et/ou de la mairie.

ENSEMBLE, AYONS LES BONS RÉFLEXES ! OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES (OTV)

Si vous vous absentez pendant les vacances scolaires, les services de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller les abords de votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Votre inscription en ligne doit être effectuée au plus tard la veille du départ auprès de la brigade de gendarmerie de Chartres : 2 rue Jean Monnet (02 37 91 27 10) ou bien via service-public.fr, votre compte FranceConnect. Formulaire également disponible en mairie.

RAPPEL DES RÈGLES DE BON VOISINAGE POUR PASSER UN BEL ÉTÉ :

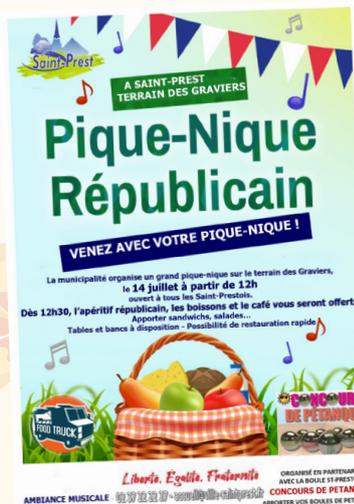
Le bruit est réglementé par l'arrêté municipal permanent n°73/2013 du 29/11/2013 les horaires autorisés pour les travaux bruyants tels que tonte, travaux de jardins ou bricolage, sont les suivants : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h. En cas de constat, les contrevenants encourent une amende de 3^{ème} classe soit jusqu'à 450 euros.

Les feux en plein air sont réglementés par l'arrêté municipal permanent n°03/2019 du 24/04/2019. Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit. Vos végétaux doivent être acheminés à la déchetterie de Champfol. Les contrevenants encourent une amende de 3^{ème} classe soit jusqu'à 450 euros.

L'entretien des trottoirs : il est à la charge des riverains, propriétaires ou locataires. Toute négligence peut engager votre responsabilité en cas d'accident ou de dégradation.

L'élagage : chaque occupant (propriétaire ou locataire) est tenu de couper arbres et autres en bordure des voies publiques ou privées régulièrement, de façon à ne gêner ni le passage des piétons, ni la signalisation routière, ni les câbles conducteurs aériens EDF, télécoms ou éclairage public.

AGENDA DES MANIFESTATIONS



Vendredi 14 juillet PIQUE-NIQUE RÉPUBLICAIN

Terrain des Graviers.

La municipalité organise un grand pique-nique le 14 juillet à partir de 12h, ouvert à tous les Saint-Prestois. L'apéritif républicain, les boissons et le café vous seront offerts.

Apporter sandwichs, salades... Tables et bancs à disposition - Possibilité de restauration rapide.

AMBIANCE MUSICALE.

CONCOURS DE PÉTANQUE

Organisé en partenariat avec la boule st-prestoise, apporter vos boules de pétanque.

02 37 22 22 27
accueil@ville-saintprest.fr

Samedi 15 juillet et dimanche 16 juillet - Championnat de France de Barefoot Etang du Gorget 1 rue de la Liberté.

Mercredi 16 août - Commémoration de la Libération de Saint-Prest, 18h, rond-point de la Libération.

Samedi 3 septembre - Forum des associations, 10h - 17h, complexe sportif - Marcel Jardé de Jouy. Rens. : 02 37 22 22 27.

Dimanche 10 septembre - Bric à Brac des Chasseurs. Terrain des Graviers de 7h à 18h - Rens. : 06 04 09 09 60, associationdechasse2@gmail.com

Samedi 16 et Dimanche 17 septembre - Journées européennes du patrimoine. Rens. : 02 37 22 22 27. Portes-ouvertes à la vigne de Saint-Prest, dégustation du pétillant Saint-Prestois, expo vieux outils et matériel ancien des pompiers de Jouy/Saint-Prest, banda musicale, retrospective vidéos sur le village de Saint-Prest et l'histoire de la vigne avec expos photos au Foyer, visite de l'église de 14h à 18h le 17/09 (visite guidée à 14h30).

Dimanche 24 septembre - Repas des seniors à 12h au Foyer communal sur inscription. Rens. : 02 37 22 22 27.

Festival de Théâtre de Mères pour la paix, au foyer communal

Vendredi 6 octobre - «Fournaise» de Pascal Lasnier avec Béatrice Barget et François du Bouays à 20h30.

Samedi 7 octobre - Spectacles de marionnettes: «Les aventures de goutelettes» à 11h, pour les enfants de 2 à 8 ans. «Le chapiteau rouge» à 15h pour les enfants de 3 à 11 ans.

Dimanche 8 octobre - «Clin d'oeil» avec Elizabeth, André et Jean-Claude à 15h30.

Thermographie aérienne

Jeu 12 octobre - Réunion publique animation avec Chartres Métropole, salle des fêtes de Gasville-Oisème à 19h pour les 2 communes.

Mardi 17 octobre - Permanence restitution des clichés à la mairie de Saint-Prest de 14h à 17h30 pour les 2 communes.

ENQUÊTE MOBILITÉ

N'oubliez pas de répondre à notre enquête mobilité disponible en page d'accueil du site Internet

www.ville-saintprest.fr

Siège : Mairie de Saint-Prest • Directeur de la publication : Robert Baldo • Rédaction : Mairie de Saint-Prest

Crédit photos : Mairie de Saint-Prest - @Freepik - @Istock

Mise en page : Pop'ins * Graphiste Free-lance - Gallardon - Caroline Bivona - 06 23 37 19 89 - www.popins-graphiste.fr

Impression : Chauveau Imprimerie / Tirage : 1100 exemplaires

Mairie de Saint-Prest : 02 37 22 22 27 - accueil@ville-saintprest.fr - www.app.panneaupocket.com - www.ville-saintprest.fr